



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU VAL DE SULLY



DECLARATION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX
15 JOURS AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure dans le cadre des obligations réglementaires (Art. L2224-7 à L2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales), les opérations de contrôle de conception, de bonne implantation et de bonne réalisation des filières d'assainissement non collectif.

Conformément à la réglementation en vigueur, la mission comprend la vérification de la bonne exécution des travaux avant le remblaiement des installations.

Immeuble, terrain concerné :

Code Postal : Commune :

Adresse :

.....
Références cadastrales, section et numéro (ex : ZA 56) :

.....
Date du rapport de vérification de conception du projet :

Je soussigné :

Nom, prénom :

.....
Adresse postale :

.....
Téléphone : Adresse électronique :

Déclare que les travaux d'assainissement seront réalisés par :

Nom de l'installateur :

.....
Adresse :

.....
Téléphone :

.....
Date de début des travaux :

Ces travaux seront réalisés conformément à l'avis de *vérification de conception et d'implantation* d'un assainissement non collectif émis par SPANC.

Un suivi technique des travaux pourra être effectué à partir de cette date.

Fait à _____ le _____ Signature du propriétaire

DECLARATION D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX
AVANT REMBLAIEMENT

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure dans le cadre des obligations réglementaires (Art. L2224-7 à L2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales), les opérations de contrôle de conception, de bonne implantation et de bonne réalisation des filières d'assainissement non collectif.

Conformément à la réglementation en vigueur, la mission comprend la vérification de la bonne exécution des travaux avant le remblaiement des installations.

Immeuble, terrain concerné :

Code Postal : Commune :

Adresse :

.....
Références cadastrales, section et numéro (ex : ZA 56) :

.....
Date du rapport de vérification de conception du projet :

Je soussigné :

Nom, prénom :

.....
Adresse postale :

.....
Téléphone : Adresse électronique :

Certifie que l'installation d'assainissement non collectif est achevée, mais non remblayée :

Les tampons de visite sont au niveau du sol fini,

La double ventilation de la fosse toutes eaux est installée :

Entrée d'air prise sur la canalisation de chute des eaux usées prolongée jusqu'à l'air libre,

Évacuation des gaz assurée par un extracteur situé au minimum à 0,40 m au dessus du faîtage et à au moins 1 m de tout ouvrant et de toute autre ventilation.

Document à fournir au SPANC lors de la vérification :

- Plan de récolement,
- Bons de livraison des matériaux,
- Fiches techniques des ouvrages installés (fosse, pompe...)

La vérification technique par le SPANC peut être effectuée.

Fait à _____ le _____ Signature du propriétaire